



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024 A 20H00

Nombre de Conseillers :

En exercice 14
Présents 9 L'an deux mil vingt quatre
Votants 12 le 27 juin

Le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (*Isère*) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RONCO Catherine

Date de la convocation : 21 juin 2024

Présents : Messieurs BUDIN Clément, DEMAISON Aurélien, GLANDU Philippe,
Mesdames BUGEAU Christelle, RONCO Catherine, GUILLAUD Maria, PELISSERO Françoise, TROPEL Lucie,
VICAT-VINCENT Françoise

Absents : MATHIEU Alain, BEJUY Thomas donne pouvoir à RONCO Catherine, AMIRAN Aurélie donne pouvoir à PELISSERO Françoise, DANTHON Estelle donne pouvoir à TROPEL Lucie, GUENARD Christophe

Secrétaire de séance : BUGEAU Christelle

Ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du conseil municipal du 15 mars 2024 et désignation du secrétaire de séance
- 2 - Péri-scolaire : Règlement et tarifs pour l'année scolaire 2024/2025
- 3 - Bâtiment : aménagement de la salle des associations
- 4 - Voirie : Dénomination d'une voie
- 5 - Carte des aléas
- 6 - CCBE Désignation des représentants communaux dans les commissions de la CCBE
- 7 - Questions diverses

1 - Approbation du conseil municipal du 15 mars 2024 à 20h00

Interventions

RAS

2 - Délibération n° 23/2024 – Péri-scolaire : Règlement et tarifs pour l'année scolaire 2024/2025

L'Adjointe en charge des affaires scolaires expose :

Il convient de délibérer pour approuver le règlement intérieur des services péri-scolaires et pour fixer les tarifs péri-scolaires qui seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2024.

Un contrat de partenariat avec le prestataire GUILLAUD est en cours pour la livraison des repas au tarif de 3,76 € TTC en maternelle et 3,87 € TTC en élémentaire.

Pour mémoire, les tarifs 2023-2024 des services péri-scolaires sont :

- pause méridienne - cantine : 4.80€ le repas
- pause méridienne lors de conditions exceptionnelles liées à un contexte sanitaire et dans l'obligation pour les familles de fournir les repas : 1.00€.
- garderie matin et soir : 1.00€ la 1/2 heure,
- pénalité financière lorsqu'un enfant est déposé en garderie sans réservation au préalable : 5€,

- une pénalité garderie du soir à partir de 18h00 : 5€.

Par courrier du 3 juin 2024, le prestataire nous a informé d'une augmentation des tarifs, ce qui porte les prix du repas à 3.86 TTC en maternelle et 3.98 €TTC en élémentaire.

Interventions

RAS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le règlement et les tarifs des services périscolaires suivants pour l'année scolaire 2024/2025 :

- pause méridienne – 4.90 €
- pause méridienne lors de conditions exceptionnelles liées à un contexte sanitaire ou dans le cadre d'un PAI : 1.00 €.
- garderie matin et soir : 1.00€ la 1/2 heure,
- pénalité financière lorsqu'un enfant est déposé en garderie sans réservation au préalable : 5€,
- une pénalité garderie du soir à partir de 18h00 : 5€.

3 - Délibération n° 24/2024 – Bâtiment : aménagement de la salle des associations

Le Maire expose :

Afin de donner suite à la demande des associations à savoir l'aménagement d'une salle de stockage voire une salle de réunion pour les associations dans l'ancien local des congélateurs, un architecte a été missionné.

Celui-ci a rendu un projet prenant en compte l'existant et l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le document graphique d'insertion du projet est annexé à la délibération.

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à réaliser les démarches administratives et à signer les demandes d'urbanisme.

Interventions

Aurélié AMIRAN absente mais a fait la demande en amont du Conseil Municipal afin que les élus se rapprochent des associations pour la validation du projet.

Christelle BUGEAU se rapproche de l'architecte pour voir si il serait possible de prévoir un escalier en colimaçon dans l'angle à gauche de la porte du local de stockage.

AUTORISE Madame le Maire à réaliser les démarches administratives et à signer les demandes d'urbanisme concernant le projet d'aménagement pour les associations.

4. OBJET : Délibération n° 25/2024 – Voirie : Dénomination d'une voie

Madame le Maire expose :

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal (selon la proposition du propriétaire pour les voies privées) dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Le propriétaire propose de nommer la voie de l'opération desservie par la – Route du Château –

Soit Impasse du Château **soit** Impasse du Brocard **soit** Impasse des Jonquilles.

Il est proposé au Conseil municipal de choisir et de valider le nom de l'impasse créée sur les parcelles B655 - B538 - B228.

Interventions

RAS

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE que la voie privée sur les parcelles B655 - B538 - B228 – sera nommée « impasse des jonquilles »,
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. OBJET : Délibération n° 26/2024 – Carte des aléas

Madame le Maire expose :

Lors de l'élaboration du PLUi, des cartes d'aléas de risques naturels ont été réalisées. Pour la commune, la carte d'aléas partielle déjà existante dans le PLU communal a servi de base.

La carte complète semble montrer des incohérences principalement dans les zones impactées par le risque ravinement et ruissellement sur versant.

Au regard des incidences liées aux préconisations à mettre en œuvre pour se prémunir contre le risque, le bureau d'études PROGEO avait été missionné pour réaliser une pré étude lors du mandat précédent.

Il est important que les zones soient définies au mieux. La réalisation récente du relevé LIDAR sur tout le territoire Départemental va permettre un aboutissement du travail engagé pour affiner la carte de risques.

Le résultat de cette étude permettra, le cas échéant, de demander un ajustement du document d'urbanisme à la communauté de communes, compétente en la matière, lors d'une prochaine évolution.

Un devis a été demandé au bureau d'études PROGEO pour la réalisation de cette prestation.

Volontairement, il avait été choisi de solliciter un prestataire différent de celui ayant élaboré la carte initiale.

Le montant du devis reçu s'élève à 8 100 € HT.

Il est proposé de valider le devis reçu et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Interventions

Dépense envisagée car contestation de la commune depuis l'approbation de la carte des aléas réalisée pendant l'élaboration du PLUi.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VALIDE le devis du bureau d'études PROGEO pour un montant de 8 100 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

6. OBJET : Délibération n° 27/2024 – CCBE Désignation des représentants communaux dans les commissions de la CCBE

Madame le Maire expose :

Lors de la séance du 27 mai 2024, le conseil communautaire a été voté une modification du bureau communautaire et il a été choisi d'adapter le nombre de commissions en fonction des nouvelles vice-présidences.

Il convient de désigner les représentants du conseil municipal dans les différentes commissions.

Interventions

RAS

DESIGNE les membres aux commissions communautaires comme indiqué ci-dessous :

PCAET et environnement

Président : Roger VALTAT

Aurélien DEMAISON

Catherine Ronco

Finances, administration générale, ressources humaines
1er Vice-président : Philippe GLANDU

Philippe GLANDU	Aurélie AMIRAN
-----------------	----------------

Commission Développement économique et artisanal, emploi, économie présentielle, « intensifier la stratégie identité et équilibre »
2ème Vice-président : Jérôme CROCE

Estelle DANTHON	Christophe GUENARD
-----------------	--------------------

Commission eau potable et assainissement des eaux usées, GEMAPI, assainissement des eaux pluviales
3ème Vice-président : Philippe CHARLÉTY

Christelle BUGEAU	Françoise PELISSERO
-------------------	---------------------

Commission Stratégie de l'aménagement territorial, logement, PLUi, urbanisme, instruction du droit des sols
4ème Vice-présidente : Géraldine BARDIN-RABATEL

Christelle BUGEAU	Françoise PELISSERO
-------------------	---------------------

Commission Gestion des aires des gens du voyage, travaux et maintenance des bâtiments
5ème Vice-président : Cyrille Madinier

Clément BUDIN	Aurélien DEMAISON
---------------	-------------------

Commission cohésion sociale, animation du territoire, petite enfance, jeunesse, famille, déployer une politique en faveur des personnes âgées
6ème Vice-président : Mathilde SOUFFLOT

Maria Guillaud	Françoise VICAT-VINCENT
----------------	-------------------------

Commission ticket culture, lecture publique
7ème Vice-président : Christine PROVOST

Françoise PELISSERO	Françoise VICAT-VINCENT
---------------------	-------------------------

Commission agriculture et forêt, tourisme et sentiers de randonnées (PDIPR)
8ème Vice-président : René GALLIFET

Catherine Ronco	Françoise VICAT-VINCENT
-----------------	-------------------------

Commission transport mobilité
9ème Vice-président : Antoine REBOUL

Françoise VICAT-VINCENT	Christophe GUENARD
-------------------------	--------------------

Commission collecte et valorisation des déchets, système d'information
10ème Vice-président : Yves JAYET

Aurélien DEMAISON	Clément BUDIN
-------------------	---------------

Le secrétaire
de séance

Bugeau

